

Serments :

- Des membres du Conseil Privé, 11.
 - Du Gouverneur, 61. Des Lieutenants-Gouverneurs, 61.
 - Des Sénateurs et des membres des Communes, 128.
 - Des Conseillers Législatifs et des membres des assemblées, 128.
- Pour le serment et la déclaration de qualification.
Voir la 5e Cédule.

Service Naval.—Sous le contrôle exclusif du Parlement fédéral, 91 (7).

Service Postal.—Sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral, 91 (5).

Shefford.—Voir *Argenteuil*.

Sherbrooke, (ville).—Voir *Argenteuil*.

Société des Hommes de Loi (Law Society) H.-C.—Propriété conjointe d'Ontario et de Québec, 113. Voir 4e Cédule, page 102.

Sommes payées aux Provinces.—Voir *Allocations*.

Steamboats, Dragueurs et Vaisseaux Publics—Appartiennent au Canada, 108. Voir 3e Cédule, (4), page 101.

Steamers et autres Vaisseaux—Sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral, 92 (10). Voir *Travaux*.

Stanstead.—Voir *Argenteuil*.

Subsides, Voies et Moyens.—Voir *Bills d'Argent*.

Substitutions de Noms.—Voir *Noms*.

Subventions—Accordées aux provinces, 118, 119. Voir *Allocations aux Provinces*.

Subventions Législatives, B.-C.—Propriété conjointe d'Ontario et de Québec, 113. Voir 4e Cédule, page 102.